

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1435

présenté par

M. Cellier, Mme Peyrol et Mme Pompili

-----

**ARTICLE 68**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Avant le 30 septembre 2020, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur le soutien à l'export des énergies renouvelables via l'octroi de garanties de l'État. Ce rapport précise notamment la part des énergies renouvelables dans le portefeuille des garanties de l'État, les freins éventuels au soutien et les pistes, notamment les incitations à mettre en place, pour soutenir davantage les énergies renouvelables à l'export. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Aujourd'hui, les garanties de l'État pour les énergies renouvelables semblent représenter une part très faible du portefeuille de BPIFrance Assurance Export.

Afin de soutenir la filière à l'export, il est demandé un rapport au Gouvernement permettant un état des lieux du soutien aux énergies renouvelables à l'export et les pistes pour aller plus loin.